

Mairie de Montsoul

Val d'Oise

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA FERMETURE DU PARKING DE LA GARE FETE COMMUNALE N°39/2017

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement
- Vu le Code de la Route, article R.37-1
- Vu le Code de la Voirie Routière
- Vu le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité
- Vu l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974
- Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et ses textes d'application
- Considérant que la fête communale se déroulera les 24, 25 et 26 Juin 2017 inclus
- Considérant que le parking de la Gare et la Place de la Gare (autour du rond-point) sont réservés à l'usage des forains du samedi 17 Juin (23H59) au Mercredi 28 juin (23H59) inclus ;
- Considérant qu'exceptionnellement le stationnement des véhicules autres que ceux des forains ne peut être autorisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : le parking de la Gare et la Place de la Gare (autour du rond-point) sont interdits à tous véhicules autres que ceux concernant les forains et ce du samedi 17 juin (23H59) au Mercredi 28 juin (23H59) inclus.

Article 2 : les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 3 : Mise en Fourrière des véhicules gênants.

Article 4 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux endroits prévus à cet effet et affiché à l'entrée du parking.


Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers

Copie du présent arrêté sera affiché à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul le 13 juin 2017.

Le Maire,



Elie MELLUL



Rendu exécutoire le 14/06/2017

Affiché le : 14/06/2017

Le Maire,


Elie MELLUL